

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six le 29 juin 2006 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de FEYTIAT s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bernard FOURNIAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 20 juin 2006

Présents : MM. Bernard FOURNIAUD, Jean-Paul DENANOT (arrivé à 19h45, procuration à Jacques TAURISSON), Gilbert ROUSSEAU, Jacques TAURISSON, Ghislaine BREGERE, Serge BOUTY, Michel PASSE, Simone GOURINCHAS, Jean-Yves BOURNAZEAUD, Paulette DORE, Jean-Pierre MOREAU, Simone LACOUTURIERE, Gaston CHASSAIN, Jean-Jacques MORLAY Catherine GOUDOUD, Josette HILAIRE, Germain MADIA (arrivé à 18h10), Alain GERBAUD, Isabelle PARROTIN (arrivée à 18h10), Marylène VERDEME, Laure CRUVEILLIER, Pierre PENAUD, Michèle LEPAGE, Patricia LATHIERE, Anny BROUSSE.

Absents excusés : Christine FERNANDEZ (procuration à J.Y BOURNAZEAUD), Marie-Noëlle DUGUET (procuration à Bernard FOURNIAUD)

Secrétaire : Gilbert ROUSSEAU

A D O P T E

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie le 29 juin 2006

Le Maire

Bernard FOURNIAUD

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Indemnité de fonction des élus	ADOPTÉ
2) Désignation ou proposition de nomination de délégués de la Commune de Feytiat à divers organismes	ADOPTÉ
3) Modification de la grille des emplois au 1 ^{er} juillet 2006	ADOPTÉ
4) Don ligue contre le cancer - décès Pierre LEPETIT	ADOPTÉ
5) Trophées du Sport 2006 - Subvention	ADOPTÉ
6) Examen du rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2005 (bilan social)	ADOPTÉ
7) Plan annuel de formation (année 2006)	ADOPTÉ
8) Festival International du Pastel - Convention de partenariat avec la SARL « BOZAR PASSION »	ADOPTÉ
9) Festival International du Pastel - Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin	ADOPTÉ
10) Festival International du Pastel - Convention de partenariat avec Gaz de France	ADOPTÉ
11) Festival International du Pastel - Convention de partenariat avec le Crédit Agricole	ADOPTÉ
12) Festival du Pastel – Contrat de livraison repas avec SODEXHO (année 2006)	ADOPTÉ
13) Festival PASTEL 2006 : Convention de partenariat et de communication 2006 : Commune de Feytiat / Conseil Régional du Limousin	ADOPTÉ
14) Financement des investissements 2006 prêt Crédit Mutuel 2 000 000 euros	ADOPTÉ
Compte-rendu de délégation	ADOPTÉ
15) Démarche qualité et formation-action : Actions 2006	ADOPTÉ
16) Convention 2006-2007 de mise à disposition du gymnase Roger Couderc et de la piste d'athlétisme : Collège B. de Ventadour	ADOPTÉ
17) Transports scolaires spéciaux organisés exclusivement à l'intérieur du périmètre des transports urbains : Avenant n°1	ADOPTÉ
18) Convention de partenariat avec les associations	ADOPTÉ
19) Carrière des Chabannes	ADOPTÉ
20) Entretien parcelles agricoles commune : Avenant 2006-2007 Contrat FERRONADOPTÉ	ADOPTÉ
21) Convention d'aménagement du 30/09/2002 : Avenant n°7	ADOPTÉ
22) Examen rapport annuel d'exploitation du service de l'éclairage public et des feux de trafic (année 2005)	ADOPTÉ

23) Adoption comptes d'exploitation financiers et techniques SAUR (année 2005)	ADOPTE
24 Examen du rapport d'activité Gaz de France	ADOPTE J.J. Morlay ne prend pas part au vote
25) Construction de logements sociaux : Fixation objectif triennal 2005-2008	ADOPTE
26) Avenant au délai au marché de travaux VRD – Lotissement La Biche	ADOPTE
27) Dénomination des voies communales	ADOPTE
28) Alignement allée de la Loutre, emplacement réservé n°24	ADOPTE
29) Extension bibliothèque : dénomination et demande de subvention	ADOPTE
30) Urbanisme - Aspect extérieur des « maisons bois »	ADOPTE
31) Offre de renouvellement bail Poste	ADOPTE S. Lacouturière ne prend pas part au vote
32) Vente parcelle AC 118 : Mme LEMAIRE, Melle Syvlie TEXERAUD, M. laurent MICHEL	ADOPTE
33) Signature bail S.A.R.L. Patier pièces détachées	ADOPTE
34) Forêts communales : Soumission au régime forestier	ADOPTE
35) Extension salle Georges Brassens : signature de marché	ADOPTE

Compte rendu affiché en Mairie le 3 juillet 2006

Le Maire,

Bernard FOURNIAUD

Objet: Indemnités de fonction des élus :

Le Maire expose :

- que la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (Art. 81 et 99), loi parue au J.O. du 28 février 2002, modifie le régime indemnitaire des élus et offre la possibilité de faire bénéficier tous les conseillers ayant délégation, d'une indemnité.

- que le décret n°2005-1301 du 20 décembre 2005 portant majoration à compter du 1^{er} janvier 2004 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'état, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (J.O. du 21 octobre 2005) détermine les nouveaux maxima de rémunération pour le maire et les adjoints.

Compte tenu du décès de Monsieur LEPETIT, il conviendrait de procéder à une répartition des indemnités des élus, en pourcentage de l'indice brut 1015 (IM 820), **à compter du 1^{er} juillet 2006.**

Qualité	Nom – Prénom	Taux
Maire	Bernard FOURNIAUD	55% de l'indice brut 1015
1 ^{er} adjoint	Jean-Paul DENANOT	0 % de l'indice brut 1015
2 ^{ème} adjoint	Gilbert ROUSSEAU	22 % de l'indice brut 1015
3 ^{ème} adjoint	Jacques TAURISSON	22 % de l'indice brut 1015
4 ^{ème} adjoint	Ghislaine BREGERE	12 % de l'indice brut 1015
5 ^{ème} adjoint	Christine FERNANDEZ	12 % de l'indice brut 1015
6 ^{ème} adjoint	Serge BOUTY	12 % de l'indice brut 1015
7 ^{ème} adjoint	Michel PASSE	12 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Catherine GOUDOUD	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Pierre MOREAU	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Yves BOURNAZEAUD	9 % de l'indice brut 1015
Conseiller adjoint	Jean-Jacques MORLAY	9 % de l'indice brut 1015
Président de commission délégué (Fleurissement)	Pierre PENAUD	7.5 % de l'indice brut 1015
Président de commission délégué (Vie associative)	Alain GERBAUD	7.5 % de l'indice brut 1015
Président de commission délégué (Commission des finances)	Gaston CHASSAIN	7.5 % de l'indice brut 1015
Président de commission délégué (aux écoles)	Josette HILAIRE	7.5 % de l'indice brut 1015

Conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation spéciale : **1.5 % de l'Indice Brut 1015.**

Le Conseil après en avoir délibéré adopte ces propositions.

Objet : Désignation ou proposition de nomination de délégués de la Commune de FEYTIAT à divers organismes

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que suite au décès de Monsieur Pierre LEPETIT, il y a lieu de procéder à la nomination ou à la proposition de nomination de représentants dans différents organismes soit de la collectivité, soit extérieurs à celle-ci.

Après avoir procédé aux opérations de désignation, il a été décidé ce qui suit :

➤ **Office Municipal de la Culture et des Loisirs**

- Monsieur GERBAUD Alain

➤ **Tennis Club**

- Monsieur Germain MADIA

➤ **Foyer Culturel Laïque**

- Monsieur GERBAUD Alain

➤ **Comité Technique Paritaire**

Membre suppléant :

- Monsieur GERBAUD Alain

➤ **Commission n°2 Développement Economique:**

- Monsieur CHASSAIN Gaston

➤ **Commission Monde Associatif :**

- Monsieur FOURNIAUD Bernard, Président
- Monsieur GERBAUD Alain, Vice Président
- Madame BREGERE Ghislaine
- Madame LACOUTURIERE Simone
- Madame DUGUET Marie-Noëlle
- Monsieur BOUTY Serge
- Madame PARROTIN Isabelle
- Madame HILAIRE Josette
- Madame DORE Paulette
- Monsieur CHASSAIN Gaston
- Monsieur PENAUD Pierre

Objet : Modification de la grille des emplois :

Monsieur Bernard FOURNIAUD indique au Conseil Municipal qu'il aurait lieu de modifier la grille des emplois :

A compter du 1^{er} juillet 2006

suppression de postes :

- 6 postes de contrat emploi solidarité (CES01 à CES06)
- 1 poste d'ATSEM 1^{ère} classe (EMA05)
- 1 poste d'agent technique principal (VOI09)
- 1 poste d'agent technique qualifié (VOI08)
- 1 poste d'agent de maîtrise qualifié (EV01)
- 1 poste d'agent de surveillance de la voie publique (POL05)

A compter du 1^{er} août 2006

Création

- 1 poste d'ATSEM 2^{ème} classe à temps complet (EMA08)

A compter du 1^{er} septembre 2006

Transformation

- 1 poste d'agent technique principal en 1 poste d'agent technique en chef (BAT06)
- 1 poste d'agent technique qualifié en 1 poste d'agent technique principal (VOI02)
- 3 postes d'agents techniques en 3 postes d'agents techniques qualifiés (RES03, BAT07 et BAT08)

A compter du 1^{er} septembre 2006

Création

- 1 poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE02) à temps non complet – 30 heures hebdomadaire.

A compter du 15 octobre 2006

Création

- 1 poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE03) à temps non complet – 30 heures hebdomadaire.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide :

- de donner son accord à la modification de la grille des emplois selon la proposition ci-dessus exposée.

Objet : Don à la ligue contre le cancer

Monsieur FOURNIAUD rappelle que lors du décès de Monsieur Pierre LEPETIT, la famille avait émis le vœux que toutes les personnes qui le souhaitaient puissent faire un don à la ligue contre le cancer.

Comme cela a été fait en 2005 lors du décès de Monsieur André PERIGORD, le Maire propose de verser une somme de 100 euros à la Ligue Contre le cancer, Comité de la Haute-Vienne, à l'occasion du décès de Monsieur Pierre LEPETIT.

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité et donne au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

OBJET : TROPHEES DU SPORT 2006

Monsieur PASSE rappelle aux membres du conseil municipal que comme chaque année la Commune a souhaité récompenser les associations sportives communales dans le cadre du Trophée des Sports.

Monsieur Michel PASSE présente alors aux membres du Conseil Municipal les résultats élaborés par le jury pour les « Trophées du sport 2006 ».

Il propose d'octroyer les subventions de fonctionnement qui suivent, en fonction des résultats et des dossiers présentés par les Clubs.

1^{er} prix -	: Club Sportif de Feytiat CSF : 500 Euros
2^{ème} prix	: Foyer Culturel Laïque – section basket : 400 Euros
3^{ème} prix -	: Foyer Culturel Laïque – section Gymnastique : 300 Euros
4^{ème} prix -	: Foyer Culturel Laïque – section Jogging : 250 Euros
4^{ème} exquo -	: Judo Club : 250 Euros
6^{ème} prix –	: Foyer Culturel Laïque – section Badminton : 150 Euros
7^{ème} prix –	: Tennis Club :100 Euros
8^{ème} prix –	: Limousin Mini Racing Car LMRC : 80 Euros
9^{ème} prix -	: Foyer Culturel Laïque – section Volley : 50 Euros

D'autre part il propose d'octroyer une subvention de **220 Euros** à l'USCEP pour l'ensemble des activités menées en faveur des scolaires.

Par ailleurs la commission propose, qu'à compter de 2006 le premier prix des clubs du « Trophée des Sports » devienne en hommage à Pierre Lepetit qui a beaucoup œuvré pour le milieu associatif et sportif de la commune, **le « Trophée Pierre Lepetit »**.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- accepte les propositions de Monsieur PASSE

- donne au Maire toutes les autorisations nécessaires afin de verser l'ensemble de ces subventions aux lauréats.

Objet : Examen du rapport sur l'état de la collectivité au 31 décembre 2005 (bilan social)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que selon la législation en vigueur (décret n°2005-1259 du 7 octobre 2005, arrêté du 3 octobre 2005, circulaire du 29 novembre 2005), il y a lieu d'établir et présenter tous les deux ans devant le comité technique paritaire un rapport sur l'état de la collectivité.

Pour 2005 celui a reçu un avis favorable du CTP le 15 juin 2006.

Après avoir pris connaissance de cet état, de l'avis favorable du CTP en date du 15 juin 2006, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour l'année 2005 le rapport sur l'état de la collectivité arrêté au 31 décembre 2005
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Plan annuel de formation (année 2006-2007)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les obligations des collectivités en terme de mise en œuvre d'un plan de formation. Celui concernant la commune de Feytiat s'établit selon le schéma suivant :

- les objectifs globaux de la collectivité,
- les projets de service,
- le recueil et l'analyse des demandes des différentes directions et services et des besoins des agents,
- l'analyse des demandes de formation pour les années 2004 et 2005. Le plan de formation a été présenté le 15 juin au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire présente le document annexé à la présente délibération qui s'articule selon le schéma suivant :

- préparation - analyses,
- orientations générales,
- les grands principes
- les grands domaines
- présentation globale des formations
- budget
- formation communes
- formations individuelles.

Après avoir pris connaissance du document, de l'avis favorable du CTP du 15 juin 2006, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au plan annuel de formation (année 2006-2007)
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Festival International du Pastel - conventions de partenariat avec la SARL « BOZAR PASSION » Année 2006

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2006. Parmi eux, on note la présence de la SARL « BOZAR PASSION ».

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec la SARL « BOZAR PASSION » pour l'année 2006 - 2007.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec la SARL « BOZAR PASSION » au titre de l'année 2006 - 2007.
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Festival International du Pastel - conventions de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin Année 2006

Monsieur Pierre PENAUD informe les membres du conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2006. Parmi eux, on note la présence de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Monsieur Pierre PENAUD présente le projet de convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour l'année 2006.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin pour l'année 2006.

- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Festival International du Pastel 2006 - conventions de partenariat avec Gaz de France

Madame Marylène VERDEME informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2006. Parmi eux, on note la présence de Gaz de France.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Madame Marylène VERDEME présente le projet de convention à intervenir avec Gaz de France.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec Gaz de France pour l'année 2006.
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Festival International du Pastel 2006 - conventions de partenariat avec le Crédit Agricole

Madame Paulette DORÉ informe les membres du Conseil municipal des différentes démarches de la collectivité auprès de plusieurs partenaires pour l'organisation du Festival International du Pastel pour l'année 2006. Parmi eux, on note la présence de la caisse régionale du Crédit Agricole du Centre Ouest.

Il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention pour préciser les engagements réciproques de chacun.

Madame Paulette DORÉ présente le projet de convention à intervenir avec le Crédit Agricole.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature d'une convention à intervenir avec le Crédit Agricole pour l'année 2006.
- de donner au Maire l'autorisation de signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Festival Pastel : contrat de livraison repas avec SODEXHO (année 2006)

Madame Paulette DORÉ rappelle aux membres du conseil municipal que l'ouverture du Pastel notamment des stages nécessite pour la collectivité la livraison de repas de manière ponctuelle.

Après consultation, la commune opterait pour la société SODEXHO.
Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir.

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour confier à la société SODEXHO la réalisation ponctuelle de repas pour la collectivité dans le cadre du déroulement du festival du Pastel (année 2006).
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées

**Objet : Festival Pastel 2006 : Convention de partenariat et de communication 2006 :
Commune de Feytiat / Conseil Régional du Limousin**

Madame Marylène VERDÈME informe les membres du conseil municipal que le Conseil Régional du Limousin soutient un certain nombre de manifestations dans la région, notamment dans le cadre d'une opération labellisée « Festival d'Eté en Limousin ».

Dans ce cadre là et selon des critères spécifiques le Festival du Pastel a été identifié comme pouvant faire l'objet d'une convention de partenariat et de communication pour l'année 2006.

Madame Marylène VERDÈME présente le projet de convention à intervenir avec le Conseil Régional.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de Madame Marylène VERDÈME
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec M. le Président du Conseil Régional.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Financement des investissements 2006 prêt Crédit Mutuel 2 000 000 euros -Compte-rendu de délégation

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées le 13 avril 2004, il a été amené à souscrire un emprunt de 2 000 000 euros auprès du Crédit Mutuel de la Haute-Vienne pour financer une partie des investissements 2006.

Caractéristiques du prêt :

- durée 15 ans,
- échéances mensuelles,
- amortissement linéaire,
- taux mensuel fixe : 3,59%

Déblocage des fonds en une ou plusieurs fois dans les douze mois suivant la signature du contrat, pas de frais de dossier.

Objet : Démarche qualité et formation-action : Actions 2006

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les objectifs globaux et axes prioritaires de la démarche qualité mis en œuvre dans la collectivité et les perspectives 2006 rappelées au cours du conseil municipal du 9 décembre 2005.

M. le Maire présente les actions réalisées jusqu'à ce jour.

Afin de pérenniser cette démarche, Monsieur le Maire propose de poursuivre ces missions sur la base d'un contrat du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2006, suivant les conditions financières suivantes : 112 euros net par journée d'intervention, comprenant :

I) Accompagnement des directions et services :

- ♦ dans la mise en œuvre et l'évaluation des projets de service 2006, permettant l'amélioration de la qualité du service rendu à la population.
- ♦ dans l'élaboration, la mise en œuvre des méthodes et outils permettant une amélioration de l'organisation et des conditions de travail.

Monsieur le Maire propose de poursuivre également l'autre mission de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des formations-actions.

II) Accompagnement de l'encadrement et des agents par la formation – action afin d'améliorer les connaissances et les compétences des personnels.

III) Accompagnement des élus dans le cadre de l'aide à la décision, de l'aide à l'évaluation et de l'amélioration continue.

Après avoir pris connaissance des actions réalisées à ce jour et du programme à réaliser jusqu'au 31 décembre 2006, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour créer un poste de contractuel à compter du 1^{er} juillet 2006 jusqu'au 31 décembre 2006 sur la base d'une rémunération de 112 € net par journée d'intervention en ce qui concerne la démarche qualité (I).
- de poursuivre la mission complémentaire sur la formation-action des élus et du personnel (II et III) sur la base d'une prestation équivalente à 21,34 € net l'heure.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Convention 2006-2007 de mise à disposition du gymnase Roger Couderc et de la piste d'athlétisme : Collège B. de Ventadour

Monsieur Michel PASSE informe les membres du Conseil Municipal d'une demande conjointe de Madame la Principale du Collège Bernard de Ventadour en date du 8 juin 2006 pour la mise à disposition pour l'année 2006 - 2007 les installations du gymnase Roger Couderc et de la piste d'athlétisme.

Cette mise à disposition se ferait sur la base d'une somme d'un montant de 260 euros pour la période de septembre 2006 à juin 2007.

Monsieur Michel PASSE présente le projet de convention à intervenir avec le collège Bernard de Ventadour.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Michel PASSE et après en avoir délibéré de conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature de cette convention à intervenir avec Madame la Principale du Collège Bernard de Ventadour.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Transports scolaires spéciaux organisés exclusivement à l'intérieur du périmètre des transports urbains : Avenant n°1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le 27 juillet 2005, la commune de Feytiat et la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole ont souscrit une convention pour définir les modalités de l'organisation des transports scolaires spéciaux à l'intérieur des transports urbains.

Une étude juridique concernant les accompagnateurs nécessite la signature d'un avenant (n°1) à la convention d'origine.

Monsieur le Maire présente le projet de convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Après avoir pris connaissance de ce projet, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de Monsieur le Maire.
- de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Convention de partenariat avec les associations

Monsieur Alain GERBAUD rappelle aux membres du conseil municipal qu'en application du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il appartient aux collectivités de conclure une convention avec les associations dont les subventions annuelles dépassent la somme de 23 000 euros.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

M. Alain GERBAUD présente un projet de convention à intervenir avec toute association dont l'aide dépasserait les 23 000 euros et également celles qui souhaiteraient engager avec la Commune un partenariat.

Après avoir entendu l'exposé de M. Alain GERBAUD, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord sur les propositions de M. Alain GERBAUD.
- d'autoriser M. le Maire à signer toute convention avec les associations dans le cadre des exigences réglementaires rappelées ci-dessus ou avec celles qui souhaiteraient engager un partenariat avec la Commune.
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaire aux fins envisagées.

Objet : Carrière des Chabannes

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 1987 qui autorise l'exploitation de la carrière des Chabannes pour une durée de 20 ans, soit jusqu'au 14 janvier 2007 ;

Vu les projets de remises en état proposés par l'exploitant dans ce même arrêté ;

Le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Monsieur DELANNE, exploitant de la carrière, de procéder au remblayage du site avec des déchets inertes, et donc de créer une décharge de classe 3.

Le conseil municipal en accord avec le Comité de Défense et de Protection de l'Environnement de Feytiat se félicite de la proposition de l'exploitant de la carrière, de la mise en place d'un comité tripartite chargé du suivi et du contrôle du remblayage du site avec des déchets inertes.

Objet : Entretien parcelles agricoles commune : Avenant 2006 – 2007 Contrat FERRON

Monsieur Gilbert Rousseau informe les membres du conseil municipal que la commune a signé avec Monsieur André FERRON un contrat d'entretien des parcelles agricoles de la commune qui vient à expiration le 31/07/2006.

Monsieur FERRON ayant donné toute satisfaction dans l'exécution de sa mission, Monsieur Gilbert ROUSSEAU propose de signer un nouveau contrat de 11 mois à compter du 1/08/2006 jusqu'au 30/06/2007.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert Rousseau et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter les propositions de Monsieur Gilbert Rousseau.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec Monsieur FERRON André.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Convention d'aménagement du 30/09/2002 : Avenant n°7

Monsieur Gilbert ROUSSEAU rappelle aux membres du Conseil municipal que le 30 septembre 2002, la commune de Feytiat et la SARL Les Portes de Feytiat ont signé une convention d'aménagement du secteur du Ponteix.

Cette convention arrivant à expiration le 31 décembre 2004, il avait été décidé de signer des avenants pour la prolonger jusqu'au 30 juin 2006.

D'un commun accord, les parties se sont rapprochées et ont souhaité proroger cette convention au delà de cette date, soit jusqu'au 30 septembre 2006 dans l'attente de la signature éventuelle d'une nouvelle convention d'aménagement.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant joint à la présente délibération, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gilbert ROUSSEAU, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature de l'avenant n°7 à la convention du 30 septembre 2002 dont l'objet est la prorogation de ladite convention jusqu'au 30 septembre 2006.
- d'autoriser M. le Maire à signer avec la SARL Les Portes de Feytiat cet avenant.
- d'autoriser M. le Maire à négocier les conditions de la nouvelle convention à intervenir à la suite de la première convention.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Examen rapport annuel 2005 d'exploitation du service de l'éclairage public et des feux de trafic

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au contrat en cours avec la Société LA-HO concernant le service de l'éclairage public et des feux des trafics, il convient que le Conseil Municipal examine chaque année le rapport d'exploitation.

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD présente ce rapport annuel pour l'année 2005.

Après avoir pris connaissance de ce document et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la transmission du rapport annuel 2005 d'exploitation du service de l'éclairage public et des feux de trafic.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

OBJET : Adoption comptes d'exploitation financiers et techniques de la SAUR Année 2005

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD informe les membres du Conseil Municipal que conformément aux dispositions du cahier des charges concernant l'affermage du service d'assainissement de la Commune à la SAUR, il y a lieu pour le conseil municipal de se prononcer sur les comptes d'exploitation techniques et financiers de la société.

Pour l'année 2005, Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD présente les documents.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD et après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la transmission des comptes d'exploitation financiers et techniques de la SAUR pour l'année 2005, présentés par Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

OBJET : Construction de logements sociaux objectif triennal 2005 - 2008

Monsieur Jacques TAURISSON rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Feytiat est située dans une agglomération de plus de 50 000 habitants et elle compte elle-même plus de 3500 habitants. A ce titre, elle est concernée par l'article 55 de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 et par la loi portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier du 11 décembre 2001, qui ont modifié le code de la construction (CCH).

Ces dispositions législatives visent de façon générale une plus grande mixité sociale par une meilleure répartition des logements sociaux et définissent de façon particulière les conditions d'application aux communes concernées :

- réalisation par l'Etat avec les bailleurs d'inventaires annuels des logements sociaux,
- prélèvement sur les ressources fiscales en cas d'insuffisance de logements sociaux,
- engagements des communes déficitaires à atteindre progressivement le taux de 20% de conseils municipaux fixant les objectifs triennaux de rattrapage, si toutefois l'engagement triennal n'est pas pris par les collectivités soumises au prélèvement, l'objectif triennal sera calculé par l'état et communiqué à la commune,
- bilans de réalisation tous les trois ans
- intervention de l'état en cas de non respect des engagements.

Pour la commune de Feytiat, la situation est la suivante :

La première période triennale s'est achevée fin 2004, le bilan réalisé en 2005 démontre que l'objectif de réalisation à savoir 14 logements a été dépassé (15 logements réalisés ou financés).

Il convient désormais de fixer de nouveaux objectifs pour la seconde période triennale 2005 - 2007

Nombre d'habitants	
Nombre de résidences principales au 1/01/2004	2212
Nombre de logements permettant d'atteindre les 20%	442
Nombre de logements sociaux existants au 1/01/2004	323
Nombre de logements manquants pour atteindre les 20%	119
Second objectif triennal	18

Le calcul est effectué sur la base de 15% du déficit total par rapport aux 20% réglementaire.

Ces chiffres seront bien entendu réévalués tous les trois ans.

Vu l'évaluation par le service de l'Etat, sur la base de la situation au 1^{er} janvier 2004,

- d'une part de l'inventaire annuel des logements sociaux (notification du 22 décembre 2004),
- d'autre part du prélèvement pour insuffisance de logement sociaux (notification du 15 février 2005),

- enfin du nombre de logements sociaux à réaliser dans un délai de 20 ans, à savoir 119, et du nombre de logements sociaux à réaliser en trois ans, à savoir 18, sur le territoire de la commune de Feytiat,

Considérant :

- l'accroissement de la population et des demandes de logements sociaux de plus en plus nombreuses sur la commune de Feytiat,

- les engagements déjà pris par la commune de Feytiat ou par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole pour inciter à la réalisation de logements sociaux sur son territoire et les engagements à venir en matière de politique locale de l'habitat sur la commune de Feytiat.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. Jacques TAURISSON et après en avoir délibéré :

- fixe l'objectif de réalisation de logements sociaux à 18 en trois ans à compter du 1^{er} janvier 2005, sur le territoire de la commune de Feytiat, sous réserve du respect des engagements financiers de l'Etat,

- s'engage à réévaluer éventuellement l'objectif triennal de réalisation des logements sociaux en fonction, d'une part de l'évolution du nombre de résidences principales, d'autre part de l'évolution du nombre de logements sociaux.

Objet : Avenant de délai au marché de travaux VRD - Lotissement de la Biche

Monsieur TAURISSON au nom de la commission n°3 rappelle au conseil municipal qu'en date du 19 mai dernier l'assemblée autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés de réalisation des V.R.D. du lotissement communal de la Biche.

Afin d'assurer une parfaite coordination avec la réalisation des réseaux électriques et éclairage public confiés au Syndicat Intercommunal d'Electrification, il est nécessaire de modifier le planning prévisionnel des travaux.

M. Jacques TAURISSON présente le nouveau planning élaboré par la Maîtrise d'œuvre (Entreprise BV Mesures, Géomètre à Limoges) et propose au conseil municipal d'accepter l'avenant de délais portant la totalité de l'intervention à 5 mois.

Le conseil après en avoir délibéré décide :

- de donner au Maire toutes les autorisation nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Dénomination de voies communales

Monsieur TAURISSON informe les membres du conseil municipal que suite aux projets de division de parcelles présentés par différents propriétaires, plusieurs voies d'accès à de futures habitations sont à dénommer sur le territoire de la commune :

Au nom de la commission 3, il est proposé les dénominations suivantes :

MOISSAGUET : - allée de la Belette,
- allée du Lapereau

MAS GAUTHIER : - allée du Clos

Objet : Alignement Allée de la Loutre, emplacement réservé N°24.

Mr Jacques Taurisson, maire adjoint chargé de l'urbanisme, indique au nom de la commission N°3 qu'il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure d'alignement de l'Allée de la Loutre tel que prévu à l'emplacement réservé N°24 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31 mars 2006.

Mr Taurisson propose donc que le Conseil Municipal autorise le maire à mettre en œuvre la procédure visant à acquérir les parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de cette allée sur chacune des deux parcelles concernées cadastrées BT 74 et BT 294 appartenant à Mr AYGUAVELLA Claude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la proposition de Mr Taurisson ;
- d'autoriser le maire à signer tous les actes et engagements nécessaires aux acquisitions inhérentes à l'opération ;
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Extension bibliothèque : dénomination et demande de subvention

Monsieur Jacques TAURISSON informe les membres du Conseil municipal de l'évolution du projet d'extension de la bibliothèque municipale.

Dans un premier temps, il est nécessaire de procéder à la dénomination officielle de ce bâtiment. Monsieur Jacques TAURISSON propose que la bibliothèque soit officiellement dénommée « Bibliothèque municipale multimédia » André PERIGORD.

Par ailleurs, Monsieur Jacques TAURISSON informe les membres du Conseil municipal qu'il existe une possibilité d'aide du Centre national du livre pour permettre l'acquisition d'ouvrages et revues.

Monsieur Jacques TAURISSON indique les modalités de subvention, soit un forfait de 3 100 € pour les 100 premiers m² et 11 € le m² par m² supplémentaires.

Pour la commune, la somme prévisionnelle s'élèverait à 5 168 € sur la base d'une surface supplémentaire créée de 288 m².

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques TAURISSON, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de dénommer la « bibliothèque municipale multimédia « André PERIGORD »
- de solliciter une subvention auprès du Centre national du livre selon le dispositif et le plan de financement exposé ci-dessus.

Objet : Urbanisme - Aspect extérieur des « maisons bois »

Devant le nombre croissant de projets d'édification de « maisons bois », et les multiples possibilités de traitement de leurs façades présentées par les constructeurs, Monsieur TAURISSON propose au conseil municipal qu'une position officielle soit adoptée par rapport à cette problématique :

1^{er} cas

la teinte naturelle « Bois » serait acceptée sur le territoire de la commune pour ce type de construction.

2nd cas

Dans l'hypothèse où ces façades seraient traitées en peinture opaque, c'est le nuancier régional qui s'appliquerait.

Après avoir pris connaissance de ces propositions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de M. Jacques TAURISSON.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Offre de renouvellement Bail Poste

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune avait signé le 1^{er} juillet 1997, un bail avec la Poste pour la mise à disposition d'un immeuble bâti rue Winston Churchill pour une superficie d'environ 363 m².

Ce bail est arrivé à expiration le 30 juin 2006.

La Poste a fait connaître avant cette date son souhait de signer un nouveau bail pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} juillet 2006 pour se terminer le 30 juin 2015.

Il convient donc à la commune de se prononcer sur cette demande.

Compte tenu de la législation en vigueur, du résultat de la saisine du service des Domaines, et après examen du dossier, Monsieur le Maire propose :

- d'accepter le renouvellement du bail
- de porter le nouveau loyer annuel, à compter du 1^{er} juillet 2006, selon les modalités suivantes :
 - du 01/07/2006 jusqu'au 01/07/2007 à la somme de 16 200 €
 - du 01/07/2007 au 01/07/2008 à la somme de 19 340 €
 - du 01/07/2008 au 01/07/2009 à la somme de 22 480 €
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau bail selon le schéma ci-dessus explicité
 - de donner au maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Vente parcelle AC 118 : Mme LEMAIRE, Melle Sylvie TEXERAUD, M. Laurent MICHEL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des différents courriers des 19 mai 2006 et 25 juin 2006 de Mme LEMAIRE, Melle Sylvie TEXERAUD, M. Laurent MICHEL au 71 et 73 rue François Mourioux.

Ceux-ci ont fait part au Maire de leur souhait d'acquérir chacun en ce qui les concerne, une portion de la parcelle de terrain cadastré AC 118 selon le plan annexé à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la vente de la parcelle AC 118 d'une surface totale de 392 m² à chacun des demandeurs selon le plan annexé à la présente délibération.

- Pour la parcelle AC 118, Mme LEMAIRE : 231 m²,
- Pour la parcelle AC 118, Melle TEXERAUD, M. MICHEL : 161 m² sur la base d'un prix proposé par le service des domaines soit une somme de 6,63 euros le m².

Il est précisé que l'ensemble des frais de l'opération seront à la charge de tous les demandeurs (procès verbal de délimitation, frais d'actes, etc).

- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir avec chacun des acquéreurs.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Signature bail SARL PATIER pièces détachées

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a signé le 2 septembre 1994, un bail avec M. Jean-Philippe André PATIER pour le compte de la SARL PPDA dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2006 (parcelle section AA n°121 d'une surface de 4031 ca).

Compte tenu de la réglementation en vigueur, six mois avant l'échéance la commune doit se prononcer sur la signature ou non d'un nouveau bail.

Après avoir saisi le service des domaines, après avoir rappelé les nouvelles modalités de contrat avec les preneurs (bail commercial)

M. le Maire propose :

- de signer avec M. Jean-Philippe André PATIER, gérant de la SARL PPDA un bail commercial de 9 ans sur la base d'un loyer annuel fixé selon les modalités suivantes :

- 01/01/2007 au 31/12/2007 : 10 950 €H.T.
 - 01/01/2008 au 31/12/2008 : 21 900 €H.T
 - 01/01/2009 au 31/12/2009 : 32 850 €H.T.
- selon le contrat annexé à la présente délibération.

- - d'autoriser M. le Maire à signer le bail à intervenir avec le preneur ci-dessus référencé.

- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet Forêts communales : Soumission au régime forestier

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les différentes acquisitions de parcelles réalisées auprès de MM. FRAISEIX Raymond, PEROT Jean, PEROT Ludovic, PEROT Hubert.

Conformément aux dispositions concernant le financement public dont les acquisitions ont bénéficié, celles-ci doivent relever du régime forestier.

M. Le Maire présente l'ensemble des parcelles concernées :

AO 32	1ha 26a 59ca
AO 96	1ha 43a 18ca
AO 100	0ha 86a 59ca
AO 101	2ha 20a 97ca
AO 36	0ha 39a 33ca
AO 37	1ha 03a 60ca
AO 38	0ha 28a 78ca
AO 39	0ha 64a 74ca
AO 40	0ha 27a 61ca
AO 203	0ha 59a 78ca
AO 89	0ha 41a 34ca
AO 211	1ha 25a 86ca
AO 209	2ha 96a 58ca
AO 202	1ha 42a 11ca
AO 45	2ha 16a 94ca

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'application du régime forestier sur les parcelles susvisées et représentant une superficie de : **17ha 24a**.
- de s'engager à aménager, ouvrir gratuitement au public ces espaces et à entretenir la forêt.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Acquisition parcelles liées à l'aménagement de la P.V.R. « Jean Dardant »

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en date du 22 septembre 2005, était accepté l'aménagement de la rue Jean Dardant sous forme de participation pour voirie et réseaux P.V.R.).

Des acquisitions foncières nécessaires pour porter à 6 m l'emprise de la voie ont donc été délimitées.

Monsieur le Maire fait une proposition d'acquisition des terrains ainsi définis sur la base de 8 €/le m² et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les actes à intervenir dans ces conditions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'élargissement de la rue Jean Dardant sur ces bases.

- de prendre en charge les frais d'acquisition.

- d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer les actes à intervenir,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Objet : Commission d'appel d'offres : Election Président suppléant

Monsieur Jean-Yves BOURNAZEAUD rappelle aux membres du Conseil Municipal que le 13 avril 2005, le 9 décembre 2005, il a été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Compte tenu de l'indisponibilité éventuelle du Président, il convient de procéder à l'élection du Président suppléant.

Après avoir procédé aux opérations de désignation, Monsieur Jacques TAURISSON est élu Président suppléant.

La nouvelle composition sera la suivante :

Membres titulaires

- **M. Bernard FOURNIAUD, Président**
- **Mme Ghislaine BREGERE,**
- **M. Jacques TAURISSON, Président suppléant,**
- **M. Gilbert ROUSSEAU,**
- **Mme Patricia LATHIERE**

Membres suppléants

- **M. Germain MADIA,**
- **Mme Catherine GOUDOUD,**
- **Mme Simone GOURINCHAS,**
- **Mme Paulette DORE,**
- **Mme Michèle LEPAGE.**

Objet : Compte rendu annuel de concession Gaz de France année 2005

Madame Marylène VERDÈME rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du contrat de concession signé en 2001 avec Gaz de France, il appartient à la collectivité d'examiner chaque année le compte rendu d'activité de concession.

Madame Marylène VERDÈME présente celui concernant l'année 2005.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marylène VERDÈME, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la transmission et de la présentation du rapport 2005 d'activité de Gaz de France
- de donner au maire toutes les autorisations nécessaire aux fins envisagées.

Monsieur Jean-Jacques MORLAY ne prend pas part au vote.



MAIRIE DE FEYTIAT

**CONVENTION D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC**

ENTRE :

La Commune de Feytiat, représentée par son Maire, **Monsieur Bernard FOURNIAUD** autorisé à signer la présente convention par délibération du 29 juin 2006.

ET

L'association **des Etablissements du Parc d'Activité du Ponteix** dont le siège se trouve à la Chambre de Commerce et d'Industrie, 16 Place Jourdan, à Limoges, représentée par son Président, **Monsieur Jean-Paul NOILHETAS**, agissant es qualité en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale.

est conclu une convention d'occupation du domaine public aux conditions suivantes :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Feytiat autorise l'Association des Etablissements du parc d'activité du Ponteix à mettre en place sur le domaine public communal des matériels destinés à recevoir des indications relatives à la localisation des entreprises installées dans le parc.

ARTICLE 2 : Les matériels seront constitués par des portiques en aluminium anodisé comportant des panneaux de type caisson extra-plat en aluminium mentionnant le nom des entreprise et leur logo. Le nombre et l'emplacement des portiques seront déterminés d'un commun accord par les deux parties.

ARTICLE 3 : L'Association choisira en concertation avec la commune, les équipements, s'assurera de leur maintenance et de leur remplacement.

ARTICLE 4 : L'Association prendra à sa charge les frais d'installation des portiques et des panneaux. La commune n'exigera aucune redevance de sa cocontractante.

ARTICLE 5 : La présente convention est conclue pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2006. Elle pourra se prolonger tacitement pour des durées d'une année.

ARTICLE 6 : Chaque partie pourra résilier la convention à l'issue de chaque période annuelle à condition d'en informer sa cocontractante, trois mois au moins avant l'échéance, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Cette convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'Association.

ARTICLE 7 : Dans l'hypothèse où l'intérêt général l'exigerait, la commune pourrait, à ses frais, modifier ou supprimer l'emplacement des matériels installés sur le domaine public. En aucun cas, ces changements ne pourraient entraîner le versement d'une indemnité compensatrice.

Fait en 2 exemplaires, à Feytiat, le 30 juin 2006

**Le Président de l'Association
du parc d'Activité du Ponteix**

**Le Maire,
Bernard FOURNIAUD**

Objet : Election membres de la commission d'appel d'offres

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que suite au décès d'André Périgord, Monsieur Taurisson avait été élu membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

Compte tenu des nombreuses missions confiées au Maire, il est proposé au conseil municipal que Monsieur Taurisson puisse présider la commission d'appel d'offres en l'absence de Monsieur Fourniaud.

A ce titre Monsieur Taurisson ne pouvant plus être membre titulaire, Monsieur Fourniaud propose qu'un nouveau membre titulaire soit désigné.

Après avoir procédé aux opérations électorales, M. Taurisson est désigné président de la commission d'appel d'offres en l'absence de M. Fourniaud et M.est désigné comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres.

La nouvelle composition de la commission serait la suivante à compter du 29 juin 2006.

- M. Bernard FOURNIAUD, Président,
- M. Jacques TAURISSON, Président suppléant en l'absence de Monsieur le Maire.

Membres titulaires

- **Mme Ghislaine BREGERE**
- **M. Gilbert ROUSSEAU**
- **M. Jean-Yves BOURNAZEAUD**
- **Mme Patricia LATHIERE.**

Membres suppléants

- **M. Germain MADIA**
- **Mme Catherine GOUDOUD**
- **Mme Simone GOURINCHAS**
- **Mme Paulette DORE**
- **Mme Michelle LEPAGE.**

Objet : Implantation de panneaux d'indications – convention commune de Feytiat/Association des Etablissements du Parc d'Activité du Ponteix

Monsieur Gilbert ROUSSEAU informe les membres du Conseil municipal qu'afin d'améliorer la cohérence de la signalisation des établissements des différentes zones économiques de Feytiat, il convient de signer avec l'association des Etablissements du Parc d'Activité du Ponteix, une convention d'occupation du domaine public.

M. Gilbert ROUSSEAU présente le projet de convention à intervenir (annexe de la présente délibération).

Après avoir pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de M. Gilbert ROUSSEAU.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Association des Etablissements du parc d'activité du Ponteix.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

OBJET : La Haie des Prés : cession de terrain à la SA DOMOCENTRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la SA DOMOCENTRE a acquis une parcelle cadastrée BB n°229 pour la réalisation de bureaux et de trois appartements de type 2.

Le long de cet immeuble existe un passage piétons entre la rue d'Italie et l'arrêt de bus de la Ceriseraie qu'il est nécessaire de préserver et de pérenniser.

Ce passage piétons représente une surface de 35 m² que Monsieur le Maire propose de céder pour l'euro symbolique à la SA DOMOCENTRE.

En contrepartie, la société s'engage à réaliser des travaux de goudronnage, de mise en place d'une séparation entre la circulation piétonne et celle des véhicules. (Bordure)

La SA DOMOCENTRE s'engage également à consentir un droit de passage.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord aux propositions de Monsieur le Maire,
- de céder à l'euro symbolique une parcelle de 35 m² à la SA DOMOCENTRE selon les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir, étant précisé que selon la législation en vigueur, l'ensemble des frais de l'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

Objet : Subvention exceptionnelle Club Sportif Feytiat – Montée en division d'Honneur

Monsieur FOURNIAUD indique au conseil municipal les excellents résultats obtenus par l'équipe 1^{ère} de football au cours des mois passés, résultats qui vont permettre à cette équipe d'évoluer en Division d'Honneur, à compter de la saison prochaine.

Les frais à engager suite à cette accession au niveau supérieur sont très importants, aussi le club sollicite, pour cette nouvelle saison sportive, une subvention municipale conséquente, équivalente à celle accordée à la section basket du Foyer Culturel Laïque pour le maintien de l'équipe 1 en Nationale II féminine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- d'accorder une subvention de **10 200 €** pour l'accession (ou le maintien) de l'équipe Seniors I du CSF en Division d'Honneur à compter de la saison 2006/2007.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.